

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2024

Membres en exercice : 15	
Présents :	10
Votants :	11
Procuration :	1
Abstention :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt quatre, le vendredi neuf février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2024

Présents : André ALRVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Karine MARROUFIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

Procuration de Patrick NOILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

12.2024

Objet : Commune, vote de l'affectation du résultat 2023.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	931 027,58
- Solde d'exécution négatif antérieur reporté	-155 768,78
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023	
- Solde d'exécution de l'exercice	-43 329,22
- Solde d'exécution cumulé (001)	-199 097,98
Restes à réaliser au 31/12/2023	
- Dépenses d'investissement	33 427,03
- Recettes d'investissement	160 026,60
Solde	126 599,57
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	-199 097,98
- Rappel du solde des restes à réaliser	126 599,57
Besoin de financ	-72 498,41
Résultat de fonctionnement à affecter	
- Résultat de l'exercice	165 483,00
- Résultat antérieur	931 027,58
Total à affecter	1 096 510,58

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2024	
A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	72 498,41
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	1 024 012,17
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre des signatures, pour expédition conforme certifiée exécutoire
Compte tenu de la publication le 14 février 2024
et de la transmission en Préfecture.



Altillac, le 09 février 2024.
Le Maire,
Denis PINSAC.